

La lutte contre les incendies de forêt passe par la réduction du nombre d'éclosions des feux.

Pour cela, il importe de sensibiliser la population puisque c'est le comportement de certaines personnes qui, directement ou indirectement, est à l'origine des feux.

Le Maire, responsable de la sécurité sur le territoire de sa commune, doit pouvoir compter sur la mobilisation de certains de ses administrés ; il a la possibilité de créer par arrêté municipal un Comité Communal Feux de Forêts (CCFF).